



MAIRIE
DE
FRÉGOUVILLE
32490

République Française
Tél. & Fax 05.62.07.84.88

Réunion du conseil municipal du lundi 14 avril 2025

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération : taux imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Délibération : défense incendie
- Délibération : taxe d'aménagement
- Délibération : prévoyance des agents
- Préparation journée communale
- Préparation bulletin municipal
- Questions diverses

***Présents : Mesdames, Aries Marlène, Cuvillier Pascale, Mrs Darolles Jean-Claude, Caubet Bernard, Michel Daldosso, Bayonne Nicolas, Nicolas Pérès.**

***Absent/excusé : Mr Dessolas Charly, Mr Dupoux Florian donne pouvoir à Pérès Nicolas**

***Absent : Mme Pinarel Cynthia**

***Secrétaire de séance : Aries Eric**

- **Approbation du compte rendu du 11 Mars 2025**

Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

- **Délibération : taux d'imposition 2025**

Les taux de la taxe foncière sur le non bâtie et bâtie + taxe d'habitation proposé sont les suivantes :

Taxe foncière bâtie : 51.92
Taxe foncière non bâtie : 85.07
Taxe d'habitation : 14.55

Les bases ayant augmentées naturellement, Mr le maire nous propose de ne pas augmenter les taxes de notre part communale sur ce budget. Le total des taxes devrait être d'un montant de 120944€ et un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 de 95931€. La DGF, quant à elle, devrait augmenter de 3%.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

- Délibération : Budget Primitif

Avant de nous exposer le budget primitif 2025, M le maire nous informe que la DGFIP lui a demandé des explications sur le total des dépenses d'investissement car celles-ci sont assez élevées.

En fait, ceci est dû à de l'autofinancement sur de l'électrification (renforcement de ligne, changement de transformateur (60000€), tout cela pour alimenter de future habitation (cette dépense sera couverte en grande partie par la taxe d'aménagement), mais aussi la défense incendie (14000€) et étude de travaux pour le projet d'agrandissement de l'école (20000€). Certaines dépenses seront récupérées par des demandes de DETR et acquisition d'un prêt pour l'école.

M le maire nous informe avoir pris contact avec la caisse des dépôts du Gers et avoir eu un retour de ces derniers lui indiquant que le projet d'agrandissement de l'école était éligible à un prêt transformation écologique dès lors que la construction respecte la RE2020. Ce prêt sera au même taux que le livret A + 0.4% et avec une périodicité annuelle. On peut espérer un taux de 2.8% environ. Un dossier de demande sera rempli et envoyé à la caisse des dépôts du Gers
Le conseil, après avoir consulté le détail du budget, adopte la délibération à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025		
réuni sous la présidence de Darolles Jean-Claude, Maire de Frégouville		
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	603 726,80	
Recettes :	603 726,80	
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	397 020,94	
Recettes :	397 020,94	
Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	603 726,80	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	603 726,80	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	397 020,94	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	397 020,94	(dont 0,00 de RAR)

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

- **Délibération : Taxe d'aménagement**

M le maire nous exprime son envie d'augmenter la taxe d'aménagement de 3% sur la zone concernée par les travaux d'électrification, qui ont coûté 60000€, pour compenser cet autofinancement. Cette proposition avait déjà vu le jour en 2024 et avait été rejeté par la majorité du conseil. La décision doit être prise avant le mois de Juillet, ce qui laissera le temps au dialogue et à sa décision définitive. Cette délibération a été ajournée et sera représentée à une future réunion du conseil.

- **Délibération : défense incendie**

La Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine s'est dotée d'une compétence pour contrôler les réserves incendies sur son territoire et nous propose de signer une convention annuelle pour effectuer des contrôles de débits et de conformité pour les poteaux incendies et d'un contrôle de conformité pour les réserves d'eau souples. Cette convention sera réalisée à titre gratuit et s'effectuera tous les deux ans. Le conseil donne pouvoir à M le maire pour signer cette convention. Cette délibération est votée à l'unanimité.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

- **Délibération : prévoyance des agents**

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 fixe les conditions minimales de couvertures et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leur agent. La participation de l'employeur à la prévoyance est une obligation légale depuis le 1^{er} janvier 2025 et doit être de minimum 7€/mois/agent. Sur notre commune 3 agents sont concernés. Le conseil prévoit une participation directement aux agents si ils ont souscrits une prévoyance rentrant dans le cadre de la labellisation. M le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le document de mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

- **Préparation journée communale**

M le maire propose d'effectuer une journée communale ou aussi appelé journée citoyenne pour entretenir les bancs et nettoyer le sol de l'église, travailler aussi au cimetière, nettoyer les panneaux de circulation vieilli par le temps etc.... Nous avons fixé la date du 24 mai 2025 pour nous réunir.

- **Bulletin Municipal**

M le maire nous demande de réfléchir sur des thèmes que nous pourrions mettre sur le bulletin municipal et de les transmettre à la rédactrice de ce journal Frégouvillois, Sabrina.

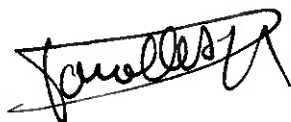
- **Questions diverses**

M le maire nous informe que la Sacem lui a envoyé un document à remplir en mentionnant le nombre approximatif de manifestation avec musique. Ce document permettra de ne payer qu'une somme de 150€ à l'année. Il sera transmis au comité des fêtes pour le rédiger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Darolles Jean-Claude

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Darolles JC', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance, Aries Eric

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aries Eric', written over a horizontal line.